

coupable d'avoir fait échouer toutes les entreprises de la chrétienté, se déclara ouvertement son adversaire et suscita contre elle une coalition générale. Il est vrai qu'avant de se manifester d'une façon tout à fait agressive, la colère de Louis avait été devancée par Bajazet II, qui, fort peu scrupuleux en matière de droit des gens, et rencontrant des possessions vénitiennes dans sa marche envahissante, se les était appropriées et mettait à de rudes épreuves cette reine de l'Adriatique, dont la félonie avait toujours été l'arme la plus usuelle et la plus terrible. Au ban du monde civilisé, sans alliances, sans sympathies, Venise allait succomber sans la révolution qui, fort heureusement pour elle, renversa Bajazet du trône en 1512.

Bien différents des caboteurs vénitiens comprimés sous le joug d'une aristocratie lâche et jalouse, les Marseillais, encouragés par les rois paternels qui avaient travaillé depuis saint Louis à l'affranchissement des communes, déployaient leur génie commercial sans autre crainte que celle qu'inspirait le peu de sécurité des mers. C'était pour Louis XII l'indication de ce qu'il avait à faire. Il rend une ordonnance par laquelle les marchandises de l'Orient ne jouiront désormais de l'entrée libre dans les ports du royaume, qu'à la condition d'être importées par navires nationaux. Cette sage mesure, tout insolite qu'elle puisse paraître aujourd'hui, donna un développement immense et instantané à nos chantiers de construction, et ne tarda pas à faire couvrir de nos navires tout le bassin de la Méditerranée. L'enthousiasme qu'elle inspira parmi les commerçants français était si vrai et si unanime, qu'on les vit, chacun dans la sphère de ses moyens, prendre à cœur de seconder les vues de la couronne, quelque fois même au préjudice de leurs intérêts du moment. Ainsi, Laurencin, l'un des plus riches industriels de Lyon, chargé par les chevaliers de Rhodes d'une fourniture considérable d'artillerie,